

1) Construction ou reconstruction d'une partie de la route 277, située en les municipalités de Sainte-Rose-de-Watford et de Lac-Etchemin, dans la circonscription électorale de Bellechasse, selon le plan AA20-3476-0102 (projet 20-3476-0102) des archives du ministère des Transports;

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

41885

Gouvernement du Québec

Décret 44-2004, 14 janvier 2004

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail qui se tiendra à Banff, en Alberta, les 22 et 23 janvier 2004

ATTENDU QU'une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail se tiendra à Banff, en Alberta, les 22 et 23 janvier 2004;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones:

QUE le Québec participe à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail qui se tiendra à Banff, en Alberta, les 22 et 23 janvier 2004;

QUE le ministre du Travail, M. Michel Després, dirige la délégation du Québec à cette conférence;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre, de:

— madame Marie-Claude Francoeur, directrice de cabinet, Cabinet du ministre du Travail;

— monsieur Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre, ministère du Travail;

— monsieur Pascal-André Dessureault, conseiller aux affaires intergouvernementales et internationales, ministère du Travail;

— monsieur Yves Brissette, conseiller, Commission de la santé et de la sécurité du travail;

— madame Valérie Côté, conseillère, Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

41886